

LE GRAND ENJEU

ENTRETIEN AVEC LE PHILOSOPHE DIDIER MINEUR

Peut-on discuter de laïcité avec le partisan d'une république théocratique ? Didier Mineur, professeur de philosophie politique, éclaire les enjeux du débat qui, dans le film *Iranien*, oppose le cinéaste, athée déclaré, aux quatre mollahs partisans de la République islamique.

Propos recueillis par Vital Philippot

« Votre religion à vous, elle s'appelle laïcité ! »

Extrait du film *Iranien*

LUMIÈRES SUR — On pourrait résumer le débat mis en scène dans *Iranien* à la question suivante : la laïcité est-elle, comme le prétendent les mollahs, une religion comme une autre ou, comme l'exprime le réalisateur, un cadre où toutes les religions peuvent s'exprimer ?

DIDIER MINEUR — La laïcité s'enracine dans le projet philosophique libéral des Lumières, qui fonde notre modernité politique. La philosophie libérale pose deux principes fondamentaux : l'égalité entre tous (notamment entre homme et femme, même s'il a fallu du temps pour que le principe d'égalité s'applique au rapport entre les sexes) et la liberté ou l'autonomie individuelle. Toutes les constructions institutionnelles de nos « démocraties libérales » se basent sur ces principes fondamentaux. Ainsi la nécessité d'une séparation du religieux et du politique découle du principe de liberté de l'individu : pour que je puisse adhérer librement à une philosophie de l'existence (qu'elle soit religieuse ou pas), il ne faut pas que l'on m'en impose une dans l'espace public.

LS — La laïcité est donc une invention des Lumières ?

DM — Le principe de séparation du religieux et du politique a des racines historiques beaucoup plus lointaines dans la culture occidentale. Le principe chrétien selon lequel il y a deux pouvoirs, temporel et spirituel, qui sont également légitimes, est sans doute l'une de ses origines. La nécessité d'assurer la coexistence de populations qui ne partagent plus la même croyance, au moins depuis les guerres de religion, a plus tard contribué à renforcer la séparation. Mais l'idée d'une sphère publique neutre garante de la liberté de l'individu a en effet été pensée par les philosophes des Lumières.

LS — Pourtant, la laïcité est parfois présentée comme l'ennemi des religions.

DM — Tout dépend de quelle laïcité on parle. On peut établir une distinction entre une version anglo-saxonne de la laïcité, traditionnellement plus favorable aux religions, et une laïcité « à la française » qui cherche à limiter leur influence. Ces deux conceptions partent du même principe fondateur, celui de

l'autonomie individuelle, mais l'interprètent différemment. Dans la conception anglo-saxonne, celle par exemple qui animait les Pères fondateurs des États-Unis, on considère que la religiosité est une manifestation naturelle de la liberté individuelle. La « laïcité à la française » qui trouve ses origines radicales sous la Troisième République, considère au contraire qu'une autonomie réelle de l'individu suppose son émancipation vis à vis de la religion.

LS — Quelle est la conception dominante aujourd'hui dans le monde ?

DM — Il y a une multitude de nuances liées à l'histoire de chaque pays, mais force est de constater que la laïcité « offensive » du début du siècle est en perte de vitesse, y compris en France. On considère aujourd'hui que la laïcité peut abriter toutes les religions, pourvu qu'elles souscrivent à ce principe d'autonomie individuelle.

LS — Est-ce un principe à portée universelle ?

DM — La laïcité s'ancre dans le projet des Lumières, celui d'une rationalité universelle. Ce projet postule que les principes fondamentaux que j'évoquais plus haut sont partageables par tous. Les religions où les systèmes culturels qui ne les acceptent pas, et qui n'accepteraient pas de se concevoir elles-mêmes comme un produit de l'autonomie privée de l'individu, auquel celui-ci peut librement souscrire, sont dès lors traditionnellement considérées par ce projet rationnel et libéral comme irrationnelles. Dans cette optique, la seule limite à l'extension du principe de laïcité serait l'adhésion à la rationalité elle-même.

LS — Pourtant, les arguments que le mollah oppose au laïc sont justement des arguments rationnels.

DM — L'habileté du religieux est de se placer sur le terrain de son adversaire. Il ne cherche pas à démontrer rationnellement la supériorité de sa propre croyance (ce qui serait impossible, puisqu'il s'agit précisément d'une croyance), il se borne à pointer des contradictions dans la position du laïc. Ainsi, il pointe l'incohérence qu'il y a en France à condamner le voile islamique au nom du principe de liberté

individuelle, tout en édictant d'autres normes vestimentaires tout aussi contraignantes (« Accepterais-tu qu'une femme aille dans la rue seins nus ? Non ? Donc tu limites sa liberté »).

LS — Comment résoudre la contradiction ?

DM — L'interdiction de la nudité dans l'espace public ne peut pas s'expliquer autrement que par la culture et la tradition, car la nudité n'est pas en soi une atteinte à la liberté d'autrui. En prenant cet exemple, le mollah met en évidence une limite du libéralisme politique :

certaines normes sont arbitraires, elles ont une origine culturelle. Les bornes mises à la liberté ne sont en effet pas seulement rationnelles, en ce sens que l'on ne peut pas toujours en rendre raison en faisant appel à ce que le philosophe John Rawls appelait la « réciprocité équitable », concept que la sagesse populaire exprime par l'adage « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». L'habileté du mollah est d'invalider la prétention à l'universalité des grands principes du libéralisme, en montrant qu'ils sont entachés de contingences culturelles.



© L'Œuvre documentaire

Didier Mineur est professeur de philosophie politique à Sciences Po Rennes et chercheur à PHILÉPOL (Université Paris Descartes). Il est également membre du comité de rédaction de la revue *Cités*. Il est notamment l'auteur d'*Archéologie de la représentation politique. Structure et fondement d'une crise*, Presses de Sciences Po, 2010.

LS — Dans un retournement assez étonnant, le mollah en vient même à traiter le laïc de « dictateur » et de « fasciste ».

DP — Dès lors que le laïc ne parvient pas à établir que ses principes sont rationnellement nécessaires, il s'expose à l'accusation selon laquelle il cherche à imposer un point de vue particulier aux autres. Le mollah dit « dictateur » ou « fasciste », il pourrait également dire « impérialiste ». C'est un reproche qui est souvent fait par leurs adversaires aux démocraties occidentales : leurs principes soi-disant universalistes (démocratie, droits de l'homme, laïcité) ne seraient que le masque de leur impérialisme. Dès lors que le libéralisme occidental ne parvient pas à faire la preuve de son universalité réelle, il s'expose à ce genre de critiques.

LS — Pour revenir sur la question du voile, le mollah ne se contente pas de démontrer l'incohérence des arguments de son adversaire. Il va également en appeler à la science...

DM — Il est établi, prétend-il, que les hommes ont plus de difficulté à contenir leurs désirs que les femmes. Cela justifie donc que les contraintes vestimentaires s'imposent aux femmes plus qu'aux hommes. Il serait facile de remettre en cause la validité scientifique de cet argument. Mais ce qu'il me semble important de remarquer ici, c'est que la prétention de déduire directement une norme d'un fait est toujours fallacieuse. On prétend fonder une norme sur un fait quand on veut lui donner l'apparence de la naturalité : il faut faire ceci parce que la science montre que... Or, comme l'a démontré Hume, on ne peut inférer de « l'être » un « devoir-être ». Dans ce saut de l'être au devoir être se cache nécessairement un système de valeurs, une idéologie implicite. Quand bien même il serait prouvé

que les hommes sont moins aptes à contrôler leur désir que les femmes, cela ne suffirait pas à justifier que les femmes doivent se voiler.

LS — Il faut pour le justifier postuler l'infériorité des femmes...

DM — Sans doute. Ce passage est assez révélateur de la tension qui traverse tout le film. Le mollah essaye de débusquer les présupposés idéologiques qui sont au fondement de la pensée de son adversaire, mais il passe totalement sous silence ses propres présupposés idéologiques. Or ceux-ci sont évidemment fondamentaux puisque tout son système de valeur repose sur des croyances. La croyance est ce qui accepté comme tel par définition, ce qui n'est pas le fruit d'une déduction rationnelle. Au principe de l'autonomie libérale s'oppose celui d'une hétéronomie radicale : la vérité, la morale, la loi ne peuvent venir que d'une source transcendante.

LS — Le mollah joue donc un rôle ?

DM — Il accepte la discussion, sans doute en partie pour le plaisir (« Je vais te plumer » dit-il). Il est manifestement cultivé, et il ne recourt jamais à des arguments d'autorité (le Coran dit que...) qui mettraient fin à la conversation. Mais le dialogue ne mène nulle part pour lui, puisque la vérité est déjà acquise. On peut y voir une métaphore de la république théocratique qu'est l'Iran, qui organise une pseudo-démocratie avec des élections, des débats, mais sous l'autorité absolue d'un Guide Suprême religieux.

LA QUESTION DE CINÉMA

COMMENT FILMER L'ADVERSAIRE ?

par Suzanne de Lacotte

« Tout les oppose, ils vont vivre ensemble pendant quarante-huit heures »

Iranien de Mehran Tamadon aurait-il quelque chose à voir avec la télé-réalité ? Même unité de lieu (clos) et de temps (une nuit et deux jours), même mise en présence de personnalités a priori antagonistes dont la confrontation promet d'être explosive...

Mais la comparaison s'arrête là. *Iranien* ne cherche pas tant à jeter de l'huile sur le feu qu'à circonscrire un territoire commun.

Ménager un espace commun

La force du film réside dans son dispositif : faire cohabiter — au sens propre — des individus dont les opinions politiques sont a priori irréconciliables. On ne sera pas surpris d'apprendre que le cinéaste a étudié l'architecture : Mehran Tamadon pose les enjeux en termes d'organisation spatiale, en recourant à des mises en situation très concrètes. Si chacun dispose d'un espace privé (les chambres, où sont d'ailleurs retranchés les femmes et enfants des mollahs), comment aménager l'espace commun (le salon) ? Où placer les bibliothèques, quels portraits mettre au mur, quel code vestimentaire adopter ? Il s'agit d'expérimenter la limite au-delà de laquelle la liberté de l'un empiète sur celle de l'autre, et ainsi de s'interroger sur la possibilité concrète d'un vivre ensemble.

Filmer contre, filmer avec ?

Par leur caractère ludique, ces mises en situation permettent également de déjouer les pièges d'une opposition trop frontale, d'une joute rhétorique qui contraindrait le spectateur à départager un vainqueur et un vaincu. S'ouvrir à l'autre et espérer qu'en retour il fera de même, tel était déjà le pari du documentariste dans son premier long-métrage, *Bassidji* (2010), tentative de dialogue avec les miliciens du régime. Si Mehran Tamadon a réussi à convaincre quatre mollahs de se laisser filmer, c'est précisément en se montrant ouvert à la discussion. Dans *Iranien*, il filme « contre » (les deux camps sont bien établis, sans complaisance ni compromission) mais il filme aussi et surtout « avec ». On comprend alors mieux la patience du cinéaste à l'écran, sa volonté de capter des instants du quotidien ou des scènes familiales. Cette relation si particulière entre les deux camps, mélange de défiance, d'attention, d'empathie et parfois d'intimidation constitue la richesse du film.

La bonne distance

En tant que documentariste, Mehran Tamadon travaille sur la bonne distance : « Si on s'éloigne trop, on devient cynique, si on se rapproche trop, on devient complaisant » explique-t-il. La bonne distance, c'est celle que le réalisateur instaure vis-à-vis de ses adversaires, mais également de lui-même en tant que personnage : jamais il ne cherche à occulter ses difficultés ou ses hésitations, les moments où il est mis en difficulté par la logique des mollahs. C'est d'ailleurs dans ces moments de creux, de défaillance, que le spectateur est le plus actif, et le film le plus intéressant.

Suzanne de Lacotte est titulaire d'une thèse en esthétique et a enseigné le cinéma à l'Université pendant 10 ans. Depuis 2011, elle développe des projets d'éducation à l'image dans le cadre de l'association **Les Sœurs Lumière**. Elle est par ailleurs chargée des publics scolaires et de la programmation hors les murs du festival Cinéma du réel.



REPÈRES

L'Iran en 5 dates

1501 Chah Ismaïl Safavi impose le chiisme duodécimain comme religion d'État.

1979 Proclamation de la République islamique d'Iran.

1989 Décès de l'ayatollah Khomeini.

L'ayatollah Khameneï devient le nouveau Guide Suprême.

2009 Printemps de Téhéran : la réélection contestée (soupçons de fraude) du président conservateur Ahmadinejad provoque de nombreuses manifestations, durement réprimées par le régime.

2014 Élection du président modéré Hassan Rohani

Une république théocratique

Depuis la révolution de 1979 et l'instauration de la République islamique, l'Iran est l'un des seuls régimes théocratiques au monde. Le pouvoir étant censé émaner directement de Dieu, la constitution (proclamée), place l'ensemble des institutions sous l'autorité d'un chef religieux, le **Guide suprême**, nommé à vie : l'ayatollah **Khomeini** (1979 jusqu'à sa mort en 1989) puis l'ayatollah Khameneï (de 1989 à aujourd'hui). Des élections au suffrage universel direct permettent d'élire un parlement et un président de la République (mandat de 4 ans), mais ils travaillent sous l'autorité du Guide suprême, qui dispose d'un droit de veto absolu et du pouvoir de les révoquer.



L'ayatollah Khomeini, Qom, Iran, 1979 © SETBOUN/SIPA

Chiisme

Branche minoritaire de l'Islam (environ 15% de chiites dans le monde contre 85% de sunnites). Les chiites reconnaissent Ali (gendre de Mahomet) comme successeur du Prophète. L'Iran (77 millions d'habitants) est le seul état officiellement chiite au monde.

Les « Mollahs »

Le chiisme duodécimain (« qui reconnaît douze imams ») se caractérise par l'existence d'un **clergé hiérarchisé**. Ses membres sont formés dans les grandes universités théologiques, les grades (*mollah*, *hodjatoleslam*, *ayatollah*) sont attribués par cooptation. Le terme « **mollah** » désigne le rang le plus bas dans la hiérarchie religieuse. Il sont plusieurs centaines de milliers en Iran. Les mollahs portent une cape (abâ en persan) et un **turban** généralement blanc : le turban noir est réservé aux *seyyed*, descendants de la famille du Prophète.

LES DEUX VISAGES DU CINÉMA IRANIEN

De quoi parle-t-on quand on évoque le « cinéma iranien » ? À de rares exceptions près (Une Séparation d'Asghar Farhadi, énorme succès en Iran et en Occident), les films qui triomphent dans les festivals internationaux et ceux qui tiennent l'affiche dans les cinémas de Téhéran ne sont pas les mêmes. La grande majorité des œuvres des cinéastes iraniens reconnus à l'étranger est condamnée à une diffusion confidentielle, voire purement et simplement interdite dans leur pays. La faute en revient principalement à un système de censure kafkaïen (tant les instances de contrôle sont nombreuses et leurs critères fluctuants) qui pèse comme une chape de plomb sur les créateurs. Si les réalisateurs ont appris à composer avec les impératifs de représentation de la morale islamique, ils sont également soumis aux soubresauts de la politique intérieure. L'impitoyable répression du « Printemps de Téhéran » (mouvement de protestation de la société civile contre la réélection entachée de fraude du conservateur Ahmadinejad en 2009) n'a pas épargné les cinéastes (peines de prison pour Mohammad Rassoulouf et Jafar Panahi, commuées en assignation à résidence), qui y avaient pris part. Dans l'attente d'une hypothétique détente (que laisse espérer l'élection du candidat modéré Rohani à la présidence de la république), les cinéastes n'ont aujourd'hui le choix qu'entre la valise et le baïllon, à l'instar de Mehran Tamadon.

Le cinéma iranien vu de l'étranger
(filmographie sélective, depuis 2000)

En rouge : Films interdits ou non diffusés en Iran

Sang et Or (2003)
Hors Jeu (2006)
Ours d'argent à Berlin
Ceci n'est pas un Film (2011)



© Kannibal Distribution

Jafar Panahi
En résidence surveillée
en Iran avec interdiction
de tourner

Au revoir (2011)

Mohammad Rassoulouf
En résidence surveillée en
Iran avec interdiction
de tourner



© Memento Films

Un temps pour l'ivresse
des chevaux (2000)
Caméra d'or à Cannes
Les Chats persans (2009)
Prix un Certain regard à Cannes



© Mars Distribution

Bahman Ghobadi
Exilé



© M&M

Ten (2001)
Copie conforme (2010)
Like Someone in Love (2012)

Abbas Kiarostami

Interdiction de tourner en Iran

Asghar Farhadi



© Memento Films

Les actrices, sous haute surveillance

Difficile pour une actrice iranienne de travailler ou même de s'exprimer en dehors de son pays. En mai 2014, l'actrice Leila Hatami, membre du jury du Festival de Cannes a fait scandale en embrassant sur la joue le président Gilles Jacob qui l'accueillait. L'actrice

Golshifteh Farahani (ci-contre, dans le film *My Sweet*

Pepperland d'Hiner Saleem, 2013), a quant à elle dû s'exiler après avoir joué tête nue dans un film hollywoodien. Elle vit aujourd'hui en France.

Pour aller plus loin

Politique du cinéma iranien, de l'ayatollah Khomeini au président Khâtamî, de Agnès Devictor, Éditions du CNRS, 2004

Le Cinéma iranien : L'Image d'une société en bouillonnement, de Hormuz Key, Karthala, 2000

Bassidji de Mehran Tamadon, 2009, Aloest Distribution, 1 h 54 mn

Dossier pédagogique

Enseignants, retrouvez en ligne un dossier pédagogique (Philosophie, Éducation civique, Français, niveau lycée) sur le film *Iranien* :

<http://www.zerodeconduite.net/iranien>

Crédits

Zéro de conduite.net

LUMIÈRES SUR est un supplément imprimé du site pédagogique Zérodeconduite.net
Directeur de la publication : Serge Bergstein
Agence Cinéma Éducation, 156 rue Saint Denis, 75002 Paris
Rédacteurs en chef : Vital Philippot et Florence Salé
Iconographie : Maud Lomnitz
Création graphique : Clément Leveau
Remerciements à ZED Distribution, Mars Films, Memento Films, M&M Distribution, Kannibal Distribution
Zérodeconduite.net est partenaire du Réseau Canopé.



Le Cinéma en Iran

Une industrie soutenue et fortement contrôlée par l'état

Institutions de réglementation et de contrôle :
Ministère de la Culture et de l'Orientation islamique (dépendant du président),
Organisation de la propagande islamique (dépendant du Guide suprême), ...

Institutions de soutien et de promotion :
Fondation Farabi, Festival international du film de Fajr...

Environ 400 salles de cinéma pour 77 millions d'habitants

Entre 80 et 100 longs-métrages produits par an

(Source : UNESCO)

10% seulement diffusés à l'étranger

90% destinés uniquement au public iranien

Un double système de censure

La censure est à la fois **politique** (interdiction de porter un regard trop critique sur le régime ou la société iranienne), et **religieuse** : le cinéma doit respecter scrupuleusement les préceptes de la morale islamique. Ainsi les femmes doivent toujours être **voilées** à l'écran (même à l'intérieur du foyer). Tout **contact physique entre homme et femme** est prohibé (même entre une mère et son fils adulte). La mise en scène de **relations adultérines** est **proscrite** sauf pour les condamner très clairement.



© Memento Films

Un numéro spécial
du magazine en ligne
Zérodeconduite.net

N° 2
Novembre 2014

LUMIÈRES SUR

UN FILM, QUATRE PAGES D'ÉCLAIRAGES



Iranien

Un film documentaire de Mehran Tamadon
au cinéma le 3 décembre

© L'Atelier documentaire



ÉDITORIAL

VIVRE ENSEMBLE

À l'instar de Montesquieu il y a trois siècles dans ses *Lettres persanes*, le cinéaste Mehran Tamadon nous propose dans son documentaire *Iranien* un stimulant renversement de perspective : discuter non pas de la place de l'Islam dans une République laïque, mais de la place d'un laïc dans la République islamique d'Iran.

Le cinéaste a imaginé un projet fou : convier dans sa maison de campagne, lui l'iranien athée et démocrate, quatre mollahs, partisans de la République islamique. Le temps d'un week-end presque amical, ponctué par les repas pris et préparés ensemble, les conversations badines («Dis-nous Mehran, qu'est-ce qu'ils mangent les Français ?») et les jeux des enfants, le laïc invite les religieux à penser un «vivre ensemble», une société où pourraient coexister la croyance des uns et la non-croyance de l'autre.

Le dispositif a quelque chose de joyeusement utopique : à l'heure où les fanatiques de Daech massacrent à tour de bras les «infidèles», où, selon une étude récente du Pew Research Centre plus de trente pays dans le monde sont en proie à des conflits religieux ; où, plus près de nous, en France, tout débat concernant la religion ou les «valeurs» est immédiatement hystérisé... il est à la fois apaisant et revigorant de voir ces hommes discuter calmement du vivre ensemble.

Certes, derrière cette image d'Épinal d'un dialogue socratique filmé à hauteur de tapis persan, le débat tient plutôt du jeu du chat et de la souris : les mollahs, redoutables débatteurs, sont moins là pour mettre en jeu leur système de pensée que pour mettre à bas celui de leur contradicteur. N'est-il d'ailleurs pas téméraire de dissenter laïcité sur le sol d'une République théocratique, qui tient ses cinéastes

sous haute surveillance ?

Au-delà de la fascinante fenêtre ouverte sur une société à la fois si lointaine et si proche (où l'on découvre, pour paraphraser une célèbre chanson de Sting, que «les mollahs aiment aussi leurs enfants»), le documentaire *Iranien* pose une question aujourd'hui universelle, celle de la place du religieux dans nos sociétés. De l'Iran des mollahs à l'Amérique du Tea Party, en passant par la France de la «Manif pour tous» ou des débats sur la voile, cette question constitue l'une des lignes de fracture les plus sensibles des années qui viennent.

Iranien un film de Mehran Tamadon
Durée : 105 mn
Au cinéma le 3 décembre
Distribution : ZED
<https://www.facebook.com/iranienfilm>

AU SOMMAIRE

LE GRAND ENJEU

Didier Mineur, professeur de philosophie politique, reprend et analyse les termes du débat qui oppose dans le film le laïc aux religieux.

page 2

LA QUESTION DE CINÉMA

Suzanne de Lacotte, spécialiste d'éducation à l'image, définit l'originalité de la démarche documentaire de Mehran Tamadon.

page 3

LE POINT SUR

De quoi parle-t-on quand on parle de «cinéma iranien» ? En une page, quelques repères sur une des filmographies les plus riches du monde.

page 4

POUR RECEVOIR LE PROCHAIN NUMÉRO DE « LUMIÈRES SUR », INSCRIVEZ-VOUS SUR :

WWW.ZERODECONDUITE.NET